



A Paris, le 6 décembre 2011

*Communiqué de presse*

---

## LA SPA MODIFIE SES STATUTS

---

Les adhérents de la SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2011 pour examiner un important projet de réforme statutaire.

Il s'agissait, pour l'association, de se doter d'outils de gouvernance plus modernes et plus démocratiques.

En approuvant à une forte majorité cette réforme qui était attendue depuis longtemps, les adhérents ont exprimé leur détermination à tirer les leçons des difficultés passées et à se tourner résolument vers l'avenir.

En particulier, ces nouveaux statuts prévoient :

- de faciliter la participation de l'ensemble des adhérents à toutes les décisions importantes en généralisant le vote par correspondance,
- d'assurer la cohérence et la stabilité du conseil d'administration en élisant les administrateurs par un scrutin de liste, pour une durée de trois ans,
- de créer un comité des appels d'offres pour assurer la collégialité et la transparence de toutes les décisions financières importantes,
- de créer un comité d'éthique chargé de contrôler et de garantir les pratiques de la SPA en matière de protection et de bien-être des animaux.

Les adhérents de la SPA ont ainsi choisi l'efficacité et la transparence, au service de leurs valeurs.

Ce projet va maintenant être examiné par le Conseil d'Etat. Les adhérents de la SPA devraient être appelés à élire leurs nouvelles instances représentatives au printemps prochain.